

DEMANDE D'INSCRIPTION AU BARREAU DE METZ (*transfert inter-barreaux*)

Nom.....

Prénom

Date de naissance.....

Lieu de naissance

Nationalité.....

N°SS :.....

Téléphone.....

Email personnel.....

Situation de famille
.....

Profession du conjoint
.....

Adresse personnelle
.....
.....

Nom du futur Cabinet :

Adresse professionnelle
.....
.....

Téléphone
.....

Télécopie
.....

Email professionnel individuel.....

N°CNBF.....

Exercice de la profession au titre de :

Collaborateur salarié

Collaborateur libéral

Associé

Individuel

Diplômes :
.....
.....

Capa :

Date de prestation de serment :

Exeat du barreau de :

Mention de spécialisation :

Professions antérieurement exercées :

PIECES A FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

- ◆ LETTRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION ADRESSÉE À MONSIEUR LE BÂTONNIER (EN LRAR OU REMISE EN PERSONNE)
- ◆ FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION (FORMULAIRE JOINT EN ANNEXE)
- ◆ DÉCLARATION DE NON CONDAMNATION (FORMULAIRE JOINT EN ANNEXE)
- ◆ PHOTOCOPIE RECTO/VERSO DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU DU PASSEPORT + 1 PHOTO D'IDENTITÉ
- ◆ EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE (DATANT DE MOINS DE 3 MOIS)
- ◆ EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (B3) DATANT DE MOINS DE 3 MOIS À RETIRER AUPRÈS DU CASIER JUDICIAIRE NATIONAL
- ◆ CURRICULUM VITAE
- ◆ FORME D'EXERCICE PROFESSIONNEL (JOINDRE UNE COPIE DES STATUTS À JOUR S'IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ),
- ◆ JUSTIFICATIF DE FIXATION DU DOMICILE PROFESSIONNEL (BAIL, CONTRAT DE TRAVAIL, DE COLLABORATION, CONTRAT D'ASSOCIATION, DE PARTENARIAT, TITRE DE PROPRIÉTÉ...)
- ◆ UN CHÈQUE REPRÉSENTANT LES DROITS D'INSCRIPTION, ÉTABLI AU NOM DE L'ORDRE DES AVOCATS DE METZ : 1 500 EUROS. (NON REMBOURSABLE SAUF EN CAS DU RETRAIT DE LA DEMANDE AVANT L'INSTRUCTION DU DOSSIER)

Transferts inter-barreaux :

Si l'avocat ne commence pas son activité professionnelle au sein du barreau de Metz, mais la transfère d'un autre barreau, il convient de fournir en sus :

- ◆ DEMANDE DE DÉMISSION DU BARREAU PRÉCÉDENT
- ◆ ATTESTATION DE LA C.N.B.F. INDIQUANT L'ÉTAT DU RÈGLEMENT DES COTISATIONS PROFESSIONNELLES DE L'AVOCAT.

NB : En cas de transfert inter-barreaux, les pièces relatives aux diplômes et à la prestation de serment seront transmises en principe par le barreau d'origine avec l'exeat.

Attention: Votre demande ne sera réputée valablement formée et les délais légaux d'instruction ne pourront courir qu'à partir du moment où les services de l'Ordre auront reçu l'intégralité des éléments demandés. A réception de votre entier dossier, le Bâtonnier chargera un membre du Conseil de l'Ordre de faire rapport sur votre situation.

ATTESTATION

Je soussigné(e).....

Déclare sur l'honneur n'avoir pas fait l'objet :

- de condamnation pénale ou de poursuites judiciaires pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- de sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation en raison de faits de même nature,
- de faillite personnelle ou d'une autre interdiction prévue par la loi du 13 juillet 1967 ou de celle du 25 janvier 1985,
- d'une mesure de tutelle ou d'administration légale.

Fait à Metz, le

SIGNATURE